

Chronique économique

8^e CONGRES INTERNATIONAL DE L'AGRUMICULTURE MEDITERRANEENNE

R. M. CADILLAT

Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer

Ce congrès est le premier à s'être tenu dans des pays importateurs de la C. E. E. alors que les précédents avaient eu lieu dans les pays membres producteurs bordant la Méditerranée : Italie, Espagne, Algérie, France, ou bien, comme lors du 7^{ème} Congrès, à bord d'un navire parti de Grèce.

Le retour de la délégation italienne au sein du CLAM et sa présence à ce congrès ont été accueillis avec joie par tous les participants.

Le 8^{ème} Congrès s'est ouvert à Strasbourg. Les séances de travail se sont déroulées à bord d'un navire sur le Rhin, avec escales dans diverses villes allemandes. Il s'est terminé à Rotterdam, où a eu lieu la clôture.

Le Congrès a eu lieu dans des pays importateurs du fait que maintenant l'Allemagne fédérale et la Belgique sont membres du Comité de liaison du bassin méditerranéen, et que les pays producteurs se préoccupent de mieux connaître la situation des marchés européens, surtout devant une offre croissante et une demande en distorsion. L'essentiel n'est pas de produire, il faut vendre.

D'ailleurs, le thème choisi pour le congrès en est la preuve "L'évolution de la production et de la commercialisation des agrumes des pays méditerranéens et de leur consommation dans les principaux pays importateurs".

La Commission des Etudes économiques et du Commerce, sous la présidence de M. Mansour NEJJAI, assisté de son Secrétaire général, M. Roger WITRANT, a étudié les différents travaux présentés comme suit :

- 1 - Evolution de la consommation dans les principaux pays producteurs :
 - du bassin méditerranéen
 - des autres zones de production.
- 2 - Evolution de la consommation dans les principaux pays importateurs :
 - d'Europe occidentale
 - d'Europe orientale.
- 3 - Eléments ayant une influence sur l'évolution de la commercialisation et de la consommation dans les différents pays consommateurs :
 - Evolution des moyens d'approche et de présentation des produits,
 - Evolution des structures de distribution et des méthodes de vente,
 - Quantités, qualités, valeurs et publicité,
 - Incidence des règlements de la C. E. E. sur les courants commerciaux.
- 4 - Mutations variétales et progrès de consommation :
 - les progrès acquis,
 - les perspectives d'avenir.

Evolution de la consommation dans les principaux pays producteurs et dans les principaux pays importateurs.

L'étude de ces évolutions a motivé la présentation des communications et rapports suivants :

- "Production et demande d'oranges et de mandarines du bassin méditerranéen. Analyse de la décennie 1960/1970 et perspectives d'avenir"
par M. Rafael Romero VILLAFRANCA et José Carlos GENOVES.
- "Projection de l'offre et de la demande au niveau mondial pour 1980"
communication verbale de M. WOLF de la F.A.O.

Au cours de cette communication, M. le Docteur WOLF indique qu'à cette époque la production mondiale tous agrumes sera de l'ordre de 44 millions de tonnes, avec des développements de production, surtout pour les oranges, mandarines et clémentines, par suite de l'augmentation des rendements, et de la production nouvelle dans certains pays, comme Cuba, qui envisage une mise en plantation de 250.000 hectares, dont 30.000 sont déjà plantés. Une augmentation notable de la production de pomélos est envisagée, et l'on pourrait craindre un excédent de 20 à 25 p. cent sur la demande, alors que pour les citrons il y aura équilibre. D'après ces projections, on se trouvera encore devant un excédent global.

- "Répartition des consommations en Europe des clémentines, oranges et mandarines en provenance du bassin méditerranéen 1960/1961-1970-1971".
par M. Roger WITRANT.
- "Situation du commerce des agrumes et en particulier de l'Italie".
par la section italienne, présenté par M. MILAZZO.
- "Les consommations de clémentines, oranges et mandarines en provenance du bassin méditerranéen sur le marché français au cours des dernières saisons"
selon chiffres statistiques commentés par M. Vincent JUAN.
- "La consommation d'agrumes sur le marché allemand"
première partie du rapport présenté par M. GELLERICH.

De ces rapports et de ces échanges de vues auxquels ils ont donné lieu, se sont dégagées les lignes principales suivantes :

- progrès encore très inégaux dans la consommation des pays producteurs,
- progrès des consommations en Europe occidentale, en fruits frais, étroitement lié à un plus large étalement de la saison et à une sélection toujours plus poussée des variétés et des qualités offertes par le bassin méditerranéen,
- progrès relativement plus important de la consommation en jus, mais échappant pour 50 p. cent à la provenance méditerranéenne, en raison notamment des prix concurrents,
- progrès des consommations en Europe orientale, mais subordonné aux politiques du commerce extérieur de chaque pays exportateur et risquant d'être pourvu par d'autres provenances.

Eléments ayant une influence sur l'évolution de la commercialisation et de la consommation dans les différents pays consommateurs.

● Evolution des moyens d'approche et de présentation des produits :

Cette question a fait l'objet du rapport suivant : "Récipients et emballages des fruits citriques"
par M. Salvador BOIX MONRAVAL.

De l'échange de vues qui a résulté de ce rapport, il est ressorti :

- l'intérêt général du pré-emballage dans des proportions très variables suivant les pays consommateurs et les systèmes de distribution,
- la nécessité de se tenir à une présentation parfaite pour les consommateurs, notamment sans risques d'avaries ou détérioration en cours de transport,
- l'intérêt de réaliser, en tous cas, le calibrage à l'origine, les engins de transport, caisses vrac, containers, palettes, etc. et le lieu de confection du pré-emballage restant très divers, suivant les origines et les destinations et les systèmes de distribution concernés.

● Evolution des structures de distribution et des méthodes de vente :

Cette évolution a fait l'objet des rapports suivants :

- "L'évolution des systèmes de distribution en Europe occidentale" par M. DAGAN.
- "Les structures de distribution en France", établi par la délégation française et présenté par M. BROCARD.
- "Les structures de distribution du marché allemand" 2ème partie du rapport présenté par M. GELLERICH.

En outre, M. MERLOO a indiqué la situation des structures aux Pays-Bas, notamment au niveau de l'importation et des grossistes.

De l'échange de vues qui a résulté de ces communications, il ressort principalement :

- une différence très grande des structures entre les principaux pays consommateurs,
- une signification souvent différente également dans les fonctions exercées à chaque stade,
- une évolution du stade de détail vers un nombre de points de vente plus réduit, entraînant des modifications dans leurs modalités d'approvisionnement,
- une adaptation à ces modalités de la part, soit des grossistes, soit des importateurs directement,
- un renforcement du rôle des importateurs en tant qu'organismes et fournisseurs des services, aussi bien en amont qu'en aval,
- le tout, dans un dynamisme moderne dont le terme ne peut pas être monopolisé, surtout s'appliquant à des produits périssables dont les impératifs commandent une adaptation constante, souvent différente des autres produits alimentaires,
- la préoccupation pour la profession d'étudier ses propres évolutions a été soulignée par M. BRETEAU, Président de l'Union européenne du Commerce de Gros des Fruits et Légumes, qui a annoncé la réunion de cette profession sur ce thème, en congrès, le 1er octobre, à Vérone, sous la présidence de M. VAN ARCKEN et qui y a invité les membres du C. L. A. M.

● Quantités, qualités, valeurs et publicité.

Sur cette partie du thème des travaux, sont présentés trois documents :

- "Les problèmes du marché posés par l'accroissement de la production d'agrumes du bassin méditerranéen" par M. DE CANNIERE.
- "Une communication personnelle" présentée par M. MILAZZO.
- "L'impératif de l'heure : action commune pour la promotion de la consommation des agrumes" par M. Zalman RAPPOPORT.

Les questions soulevées par ces documents ont fait l'objet d'un très large débat qui peut être résumé dans les points essentiels suivants :

- renforcement d'une meilleure connaissance des efforts de sélection qualitative et variétale, réalisé par les uns et les autres et des résultats déjà acquis, de même que dans l'étalement des variétés et des apports et dans la progression des débouchés vers l'Europe orientale ;
- meilleure détermination, dès lors, à poursuivre tous ces efforts avec ténacité dans la vie de chaque jour ;
- exploitation des informations réciproques et des contacts permanents des uns et des autres dans le sens de la CONFIANCE, condition préalable à toute action concertée en cas de crise ou pour mieux prévenir celle-ci ;
- erreur à éviter entre temps de prêter au CLAM des possibilités institutionnelles qui seraient prématurées ;
- étude à promouvoir d'une action de propagande générique à titre exceptionnel, dans un pays déterminé.

● Incidence des règlements de la C. E. E. sur les courants commerciaux.

Sur rapport présenté par M. Roger WITRANT, sur les volumes des courants commerciaux, s'est institué un débat plus large englobant non seulement les aspects quantitatifs et réglementaires de la C. E. E. , mais aussi ceux des sélections qualitatives et variétales, d'où il est ressorti que, par rapport à un équilibre déterminé, entrent en ligne de compte, de manière fort complexe et conjointe, pour modifier éventuellement cet équilibre, les éléments suivants :

- tous effets de caractère financier,
- les motivations des consommateurs en faveur des volumes des variétés préférées,
- les niveaux de prix à respecter, incitant à régulariser les apports par qualité, variété, etc. ,
- leurs incidences sur la somme des cas particuliers.

Mutations variétales et progrès de consommation.

Sur ce thème des travaux, M. Roger WITRANT a présenté un rapport traitant particulièrement des :

- "Incidences éventuelles des règlements de la C. E. E. sur les perspectives d'avenir".

Ce rapport n'a pas donné lieu à un débat car, comme l'a souligné M. DE FAYE, représentant de la C. E. E. , ses bases reposent sur une documentation assez volumineuse qui nécessite de s'y référer pour en faire une étude approfondie.

Cependant, devant les craintes exprimées par ce rapport, M. DE FAYE, a tenu à souligner déjà la prudence que la C. E. E. a toujours observée vis-à-vis des prix constatés, pour établir des coefficients "raisonnables" entre les variétés, ces derniers ne couvrant pas en règle générale les écarts entre ces prix.

Il a exprimé en outre sa conviction que, pour l'avenir, l'intention de la C. E. E. n'était certainement pas de causer à ce sujet des difficultés aux importations des variétés des pays tiers, dans le cadre de la politique agricole communautaire.

CONCLUSIONS

En conclusion de tous ces travaux, la Commission économique tient à exprimer sa conviction d'un équilibre raisonnablement concevable et tout-à-fait convenable, dans les années à venir, entre la production méditerranéenne d'une part et la consommation européenne d'autre part, à condition de mettre en oeuvre les voeux suivants :

- . améliorer tous renseignements statistiques relatifs, d'une part aux productions, superficies par variété et âge des plantations et, d'autre part aux quantités de fruits frais transformés et leurs destination ;
- . amélioration continue de la qualité par une sélection toujours plus rigoureuse, portant également sur les calibres les plus commerciaux de chaque variété ;
- . mutation des variétés en faveur de celles préférées du consommateur ;
- . adaptation à tous systèmes de conditionnement et présentation susceptibles d'inciter le choix du consommateur en faveur des agrumes, par rapport à tout autre produit ;
- . promotion continue des consommations intérieures ;
- . promotion à accentuer vigoureusement des quantités à faire traiter par l'industrie de transformation, pour la rendre à la fois compétitive au niveau des possibilités de la consommation européenne de jus et capable de mieux absorber les variations inévitables de récolte d'une année à l'autre ;
- . promotion au niveau des gouvernements des pays exportateurs d'une politique commerciale permettant d'accroître les exportations vers l'Europe orientale et tous nouveaux débouchés ;
- . étude et possible réalisation d'une première expérience conséquente de propagande générique dans un pays à déterminer.

COMMISSION D'INDUSTRIE DU C.L.A.M.

Les travaux de cette Commission furent suivis avec assiduité et grand intérêt par la majorité des participants.

Le Président en était M. RIBES PLA.

Les travaux suivants constituèrent les bases de discussion :

- "La production et le commerce d'exportation vers l'Europe des jus et concentrés citriques et les imperfections dans les données statistiques"
par M. RIBES PLA.
- "Aspects techniques et problèmes actuels de l'industrie citrique des pays méditerranéens"
par M. ROYO-IRANZO.
- "Les jus d'agrumes et concentrés d'agrumes, leur production, leur réglementation, leur avenir"
par M. d'EAUBONNE.
- "Evolution de l'industrie agrumicole en Italie"
par M. LIMO MANZONI.

M. VILLAFRANCA exposa durant cette commission la partie de son rapport concernant les jus d'oranges : "La demande d'importation de jus d'orange en Europe, la récente évolution de leurs importations, la participation méditerranéenne dans celles-ci, et les perspectives d'avenir".

M. CADILLAT attira l'attention de cette commission sur le problème des huiles essentielles d'agrumes, dont il indiqua la production et le commerce mondiaux pour les différentes huiles.

La Commission, à l'issue de ses travaux, en présenta la synthèse et les recommandations à l'assemblée plénière, à savoir :

1°) Compte-tenu de la controverse relative à l'appellation d'un jus issu de la dilution d'un concentré d'agrumes, à savoir s'il peut être concentré ou non comme jus naturel, tous les membres de la Commission considèrent qu'une telle appellation est très difficile à définir avec certitude. Afin d'éviter de provoquer un préjudice à la production et des confusions dans l'esprit des consommateurs, la Commission formule la recommandation suivante :

- l'appellation "jus naturel à partir d'extraction mécanique" est réservée à celui provenant directement de l'extraction à partir du fruit soit orange, citron, pamplemousse ou toute autre variété d'agrumes ;

- les jus issus d'une redilution seront simplement appelés jus d'orange, jus de citron, jus de pamplemousse ou jus de toute autre variété d'agrumes, à la condition que les caractéristiques de composition et d'aspect soient identiques à celles du jus naturel.

2°) Depuis 1966, le Comité d'experts du CLAM ne s'est plus réuni. Or, les techniques ont fait des progrès considérables au cours de ces dernières années et c'est pourquoi il serait très souhaitable de convoquer ce Comité à la fin de cette année, ou au plus tard, au début de 1972, afin d'étudier la mise au point des méthodes d'analyse.

3°) En ce qui concerne la teneur minimum en jus dans les boissons portant la dénomination orange, citron ou pamplemousse, la Commission unanime formule la recommandation suivante :

- Chaque section nationale du CLAM doit intervenir auprès de son gouvernement respectif, pour que des démarches soient faites auprès des gouvernements des pays consommateurs dans le but d'assurer la défense des intérêts des utilisateurs en ce qui concerne les points ci-après :

a) toute boisson ayant l'aspect, la saveur -ou toute autre caractéristique- de l'orange, du citron ou du pamplemousse et portant cette dénomination doit nécessairement contenir un pourcentage de jus de l'une des espèces d'agrumes sus-indiquée ;

b) dans les pays possédant déjà une législation relative à la teneur en jus dans les boissons rafraîchissantes, aucune modification ne doit être apportée à cette législation sans une étude appro-

fondie préalable, afin d'éviter de causer un préjudice aux producteurs, aux fabricants, aux embouteilleurs et enfin aux consommateurs eux-mêmes ;

c) dans les pays où la législation en matière de teneur en jus est inexistante, les minima suivants devraient être fixés :

- pour les boissons dans le genre des "limonades" allemandes : 5 à 6 p. cent de jus naturel,
- pour les boissons dans le genre des "orangeades" françaises : 10 à 12 p. cent de jus naturel,
- s'il s'agit des mêmes types de boissons mais à base de citron, les pourcentages ci-dessus seront diminués de moitié.

4°) Les membres de la Commission attirent l'attention des Congressistes sur le grand danger qui menace les pays producteurs du bassin méditerranéen, par suite de l'offre massive et de la présence de plus en plus générale sur les marchés européens de jus et de concentrés en provenance, aussi bien de l'Amérique du Nord que de l'Amérique du Sud.

A la lumière des travaux qui lui ont été présentés, la Commission constate que :

- en 1966, les 84,87 p. cent des besoins de l'Europe en jus naturel provenaient des pays producteurs du bassin méditerranéen. Pour la C. E. E, cette proportion était de 94,88 p. cent et de 76,42 p. cent pour les autres pays européens ;

- pour le concentré, la part des pays fournisseurs de la Méditerranée n'était en revanche que de 41,23 p. cent seulement pour la C. E. E, et de 45,67 p. cent pour les autres pays d'Europe, 18,88

p. cent des besoins en concentré ont été fournis par l'Amérique du Nord et 39,88 p. cent provenaient d'autres régions, dont le Brésil représente la plus grande part.

Cette situation est non seulement inquiétante, mais dangereuse. En effet, les prix pratiqués par le Brésil notamment sont très bas. Le coût avantageux de la matière en est la cause et peut-être aussi les dévaluations fréquentes du cruzeiro.

CONCLUSIONS

La Commission s'est penchée sur le problème relatif au manque d'informations exactes et actuelles sur la situation des industries de transformation dans chacun des pays membres et sur les énormes difficultés qu'elle rencontre pour obtenir des données statistiques.

Ainsi, la Commission propose :

- avant le 31 août prochain, chaque section nationale communiquera au Secrétariat général du CLAM le nom de la personne ou de l'organisme chargé de maintenir un contact étroit avec le Président et le Secrétaire de la Commission d'Industrie ;

- grâce à ce contact, il sera possible d'étudier et d'appliquer un plan général d'information qui permettra d'obtenir avant le 31 août de chaque année, tous les chiffres relatifs à la production et à la commercialisation des différents produits dérivés d'agrumes durant la campagne précédente.

Le gouvernement fédéral allemand semble vouloir prendre, dans un délai très bref et de façon unilatérale, la décision de modifier les contenances des différents types d'emballage utilisés pour les jus de fruits et cela, contrairement aux standards pratiqués dans les autres pays.

La Commission formule la recommandation suivante à l'intention de chaque section nationale :

- intervenir auprès de son gouvernement respectif pour que des démarches soient effectuées auprès du gouvernement fédéral allemand dans le but de le faire revenir sur une telle décision ;

- faire valoir le préjudice que l'application de cette mesure ne manquerait pas de causer aussi bien aux producteurs qu'aux industriels et également aux distributeurs et aux consommateurs, du fait de l'augmentation des coûts de fabrication qui se répercuterait fâcheusement sur les prix de la matière première payée à la production.

COMMISSION AGRO-TECHNIQUE

La Commission agro-technique, présidée par M. BLONDEL avait à étudier et discuter des rapports suivants :

- "L'orange Navelate: origine, caractéristiques et diffusion en Espagne"
par J. B. Gil FIBLA et P. VEYRAT.
- "Lutte biologique contre la Ceratitis capitata Wied, contrôle autocide"
par M. ARROYO et J. PASTOR.
- "Lutte biologique contre la Ceratitis capitata Wied, contrôle au moyen de produits attracteurs sexuels"
par M. ARROYO et J. PASTOR.
- "L'aménagement des pépinières d'agrumes en Espagne"
par P. VEYRAT GARCIA.
- "Expériences de lutte contre les gelées dans les produits citriques"
par J. PASTOR.
- "Techniques pour la prévision de la date de maturation des agrumes en diverses régions d'Israël"
par J. LOMAS, Z. GAT et B. SHIFFRIN.
- "Nouveaux rhizomes pour l'agrumiculture israélienne"
par B. MENDEL.
- "Effets de la nutrition avec du nitrogène et du potassium sur le rendement, la qualité des fruits et la composition minérale des feuilles des orangers Valencia"
par BAR AKIVA et A. GOTFRIED.
- "Quelques observations sur des mandarines hybrides d'origine américaine"
par M. LASRAM.
- "Variétés et clones nouveaux d'agrumes à l'étude ou à étudier dans le bassin méditerranéen"
par L. BLONDEL et J. CASSIN.

Les travaux se sont surtout axés sur le problème variétal d'importance primordiale pour la production. Il a été débattu du problème du choix et de l'expérimentation des variétés nouvelles présentant un intérêt pour l'agrumiculture méditerranéenne, tant du point de vue production que commerce. La variété Navelate a été particulièrement étudiée. Des discussions très techniques ont porté sur la sélection nucellaire et l'hybridation, ainsi que sur la sélection sanitaire des nouvelles variétés d'agrumes et le problème des viroses.

Le groupe de travail a été informé sur l'aménagement des pépinières d'agrumes en Espagne, et la législation qui se révèle efficace. Celle-ci sera prise comme modèle par certains pays, tel le Maroc. Le voeu émis par la Commission à l'assemblée portait sur l'appellation de la clémentine Monréal. Bien que sur le plan génétique, ce fruit soit une clémentine et que cette dénomination soit conservée dans les travaux scientifiques, il est souhaitable, par contre, que l'appellation Monréal soit utilisée en terminologie commerciale, pour qu'il n'y ait pas de confusion avec la clémentine fine qui ne possède qu'un nombre restreint de pépins.

M. CASSIN a informé l'assemblée de la création de l'International Society of Citriculture dont le Professeur CHAPMAN est le secrétaire. Cette société envisage de tenir un symposium en Espagne en 1973.

A l'unanimité, la Commission a demandé que M. BLONDEL soit réélu Président de la Commission agro-technique du CLAM.

Lors de l'assemblée de clôture tenue au Centre des Congrès "De Doelen", sur la proposition du Président du Comité d'organisation, M. DE MIGUEL Y MARTINEZ DE BUJANDA, le congrès, à l'unanimité, a décidé de nommer à la présidence d'honneur M. IZAKSON et CHAHED.

Les rapports et les vœux des différentes commissions furent approuvés.

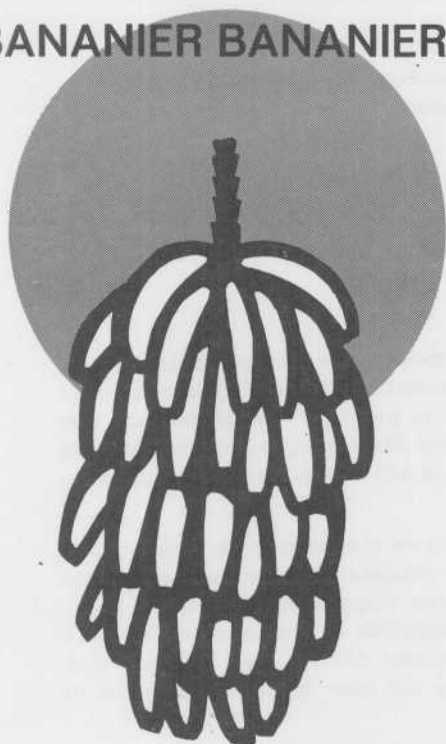
La prochaine assemblée ordinaire du CLAM se tiendra en octobre prochain.

Les différents chefs de délégation firent ressortir le sérieux des travaux de ce congrès qui est allé au fond des problèmes dans l'intérêt de l'agrumiculture.

Il fut annoncé le congrès de l'Union européenne des Grossistes qui doit se tenir en octobre en Italie, sous la Présidence de M. VAN ARCKEN, Président de la Section agrumes à la FAO, qui étudiera l'évolution et l'avenir de la distribution.



BANANIER BANANIER BANANIER BANANIER BANANIER BANANIER



TRAITEMENTS DU SOL

contre charançons :	HEXAPOUDRE 25	25 % d'HCH
	HEXAFOR 50	50 % d'HCH
contre nématodes :	NEMUL	75 % de DBCP
	D 209 concentré	1200 g/l d'EDB

TRAITEMENTS DE LA VEGETATION

contre chenilles :	THIMUL 35	350 g/l d'endosulfan
	VIRICUIVRE FOG	50 % de cuivre micronisé poudre mouillable miscible à l'huile
contre la cercosporiose :	VIRIFOG G	pâte huileuse 25 % de cuivre
	FONGIFOG G	pâte huileuse 40 % de zinèbe
désherbage :	KARTRIL T	diuron + ATA + thiocyanate de soude - dose recommandée : 8 kg/ha
engrais foliaire :	ACTIGIL	

